

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 940 décernant la médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française aux tirailleurs du R. T. X. n° 3.

n° 940

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 décembre 1941

Numéro JO
n° 541 du 31/12/1941

Date du numéro
31 décembre 1941

VISAS

Le 'Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 20 juin 1941 portant création de la médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française

Sur la proposition du général commandant supérieur des troupes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française est décernée aux tirailleurs du bataillon de tirailleurs sé négalais n° 3 dont les noms suivent : Fasseriba Sangaré, 1re classe; Halo Bila, 1re classe; Mania Taraore, 1re classe; Issa Bonro, 1re classe; Soumouni Coulibaly, 1re classe; Kone Nian, 2e classe; N'Golo Sidibe, 1re classe; Tibilo Kompaore, 1re classe; Noumoutie Diakite, 1re classe; Oumarou Bore, 1re classe; Fé, 1re classe; Moussa, 1re classe; Oury Kamara, 1re classe; Samba, 1re classe; Halalie Zore, 1re classe; Koly Boye, 1re classe; Carba, 2e classe. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.